

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés
En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

14 heures 00

01)	DOSSIER N° 2500461	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	Demande au juge des référés 1°) de prononcer la suspension de l'exécution de l'arrêté du 20/08/2025 par lequel le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a prononcé à son encontre le licenciement à compter du 1er septembre 2025 à la suite d'un refus de titularisation au terme de son année de stage dans l'enseignement professionnelle ; 2°) d'enjoindre à l'administration de la réintégrer dans ses fonctions.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A..B..	Madame A.. B..
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 17/09/2025
Le président du tribunal